

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la situation de la rue Van Boterdael.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

La rue Van Boterdael est une petite voirie en boucle dont les habitants se sentent régulièrement oubliés.

Ainsi, on se souviendra des maisons et terrains à l'abandon (dont deux parcelles communales). Si les terrains ont enfin fait l'objet d'un entretien sommaire d'essartage les habitations sont toujours dans l'état d'abandon déploré depuis de longues années. L'année dernière vous m'informiez d'un projet de la « SLRB » visant à construire sur les parcelles publiques et privées un bâtiment. Je me permets de vous demander où en est ce projet. A-t-il été confirmé ? Une enquête publique est-elle envisagée ? Comment le projet va-t-il s'intégrer dans le quartier ?

D'autre part, les habitants sollicitent depuis au moins cinq ans, les services communaux afin d'élaguer deux arbres mal proportionnés pour le lieu, implantés au niveau des numéros 29 et 34. Si les promesses leur sont régulièrement faites, les années passent et le problème demeure avec son lot d'inconvénients : branches arrachées par les camions de la voirie, corniches et bouches d'égout bouchées par les feuilles. Pouvez-vous me dire si pareille demande pourra enfin connaître satisfaction. Je rappelle que nous avons voté un budget spécifique pour permettre la remise à niveau de l'élagage des arbres dans notre commune. D'avance, je vous remercie de vos réponses.

Madame l'Echevine EL IKDIMI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen EL IKDIMI geeft lezing van het volgende antwoord:

Votre question me permet de faire avec vous le point sur l'évolution de ce dossier, qui est important pour les riverains, une seconde fois en un an.

Grâce aux interventions des services communaux, l'état et l'entretien des parcelles s'améliorent, mais ce n'est pas encore satisfaisant. Nos services n'ont pas perdu de vue ce dossier.

Pour rappel, il s'agit de quatre parcelles, dont deux avec des constructions. Deux parcelles appartiennent à des propriétaires privés et deux autres à la commune. Les parcelles de la commune ne sont pas contiguës.

Je ne reviendrais pas sur tous les rétroactes, et notamment les difficultés que nous avons rencontrées à la suite du décès d'un des copropriétaires. Vous en faites allusion dans votre interpellation.

Nos perspectives : la « SLRB » a été sollicitée par nos services pour développer sur ces 4 parcelles adjacentes un projet de logements public. L'objectif vise la construction de logements dans le cadre du programme régional « Alliance Habitat ».

Une étude de faisabilité a été réalisée par la « SLRB ». Le résultat de cette étude nous a été communiqué par l'organisme régional le 21 décembre 2020. Les conclusions de cette étude sont positives. Nous pouvons envisager la construction de neuf logements.

La « SLRB » a demandé et obtenu de nouvelles estimations du « CAIR » (« Comité d'acquisitions d'Immeubles régional »). Des négociations avec les propriétaires privés ont été entamées par l'organisme régional en vue d'une acquisition à l'amiable des parcelles concernées. Ces négociations n'ont pour l'instant pas abouti. Selon mes informations, après de longues discussions, les propriétaires privés n'accepteraient jusqu'à présent de vendre qu'à un prix 15% supérieur à l'estimation du « CAIR ». Il est donc impossible pour la « SLRB » d'acheter à ce prix parce que le projet ne serait plus subventionnable dans le programme « Alliance Habitat ».

La Commune pourrait prendre à sa charge le supplément de prix demandé par les vendeurs, qui ne représente pas grande chose par rapport au coût global du projet et qui serait amorti et reparti dans le canon à payer sur 27 ans.

Dans l'hypothèse où le projet avec la « SLRB » échouerait, nous pourrions faire appel à des subsides pour immeubles isolés. En tout cas, notre volonté est de construire sur ces 4 parcelles de nouveaux logements publics.

L'imbrication des parcelles, communales et privées, entre elles rend tout projet difficile à mettre en œuvre. Il est évidemment trop tôt pour vous présenter une esquisse d'un projet. Vous comprendrez que tant que nous n'avons pas réglé la question de la propriété des terrains, c'est trop tôt.

Concernant l'entretien de nos parcelles, je peux vous confirmer que l'élagage des arbres, via le service entretien sous la compétence de l'échevin NEUZY, est planifié. La tempête de la semaine dernière a perturbé le planning des interventions, mais cela devrait être réalisé très prochainement.

G. VAN GOIDSENHOVEN espère qu'on en saura plus et qu'on sera en mesure de confirmer l'évolution de ces parcelles dans un an. Il prend acte du fait que l'élagage est planifié et il espère qu'à l'avenir les citoyens ne seront pas obligés, après cinq ans, de s'en remettre à une énième plainte pour qu'enfin la Commune soit capable de solutionner ce genre de problème et qu'elle soit attentive aux types d'arbres à planter car, dans ce cas, ils n'étaient pas totalement adaptés à l'endroit où ils ont été plantés.